



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

MARS

LE 19 MARS 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du Conseil municipal tenue le 19 mars 2018, au 837, 8^e Rang à Saint-Sylvère, à 19 h 00.

Sont présents la conseillère et les conseillers suivants:
Madame Sylvie Tanguay Monsieur Robert Morissette
Monsieur Normand Dubois Monsieur Marc St-Louis

Sont absents la conseillère et le conseiller suivants :

Madame Priska Kirouac Monsieur André Lauzière

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2018-03-044

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2018

CONSIDÉRANT la résolution #2018-03-043 ajournant la séance ordinaire du 05 mars 2018 à 20 h 00 a été ajournée au 19 mars 2018 à 19 h 00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu :

1. De poursuivre les sujets non traités de l'ordre du jour du 05 mars 2018 avec la possibilité d'ajouter des sujets à l'item "Varié".

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-03-045

MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la résolution de janvier 2018 portant le numéro 2018-01-012 autorisant la firme d'ingénieur EXP à produire les plans et devis pour la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieur à effectuer une deuxième visite des lieux en date du 6 mars 2018;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu le résumé des coûts et les plans et devis modifier suite à cette visite;

CONSIDÉRANT que suite à cette visite il y aurait la possibilité de changer le compresseur à air pour en avoir un de meilleure qualité;

CONSIDÉRANT que le compresseur existant est fonctionnel, mais qu'éventuellement il sera à changer;

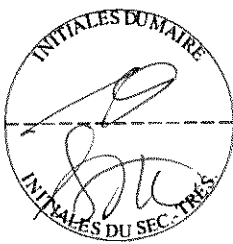
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Dubois;

Que la municipalité accepte de faire les travaux pour la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable.

Que la municipalité autorise la directrice générale de publier sur SEAO et dans le journal, la demande de soumission;

Que la municipalité décide d'attendre pour l'achat d'un compresseur a air (3HP) pour l'instant, mais demande à la firme EXP de mettre au plans et devis le nécessaire au panneaux électrique pour cette éventuelle installation;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présent.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2018-03-046

CPTAQ – DEMANDE DE GUILLAUME PICARD ET SARAH MARTINEAU

CONSIDÉRANT que monsieur Guillaume Picard et madame Sarah Martineau présente une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que le projet faisant l'objet de l'acquisition d'une parcelle de terrain. Cette acquisition permettra l'expansion de l'entreprise Le Marché Apicole Inc., pour installer un rucher;

CONSIDÉRANT que le terrain sur lequel porte la demande est de 1 045.44 mètres carrés et est déjà utilisé à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;

CONSIDÉRANT que le projet n'infligera aucune contrainte ou n'aura aucun effet résultant de l'application des lois et règlements notamment en matière d'environnement, de zonage etc.;

CONSIDÉRANT que le projet n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol;

CONSIDÉRANT que ce projet aura un effet positif sur le développement économique de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise et appuie la demande d'autorisation de monsieur Guillaume Picard et madame Sarah Martineau pour l'Installation d'un rucher en zone agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

1. STATIONNEMENT

Le conseiller monsieur Robert Morissette apporte le point de discussion suite à la résolution #2018-02-030 du mois de février pour le remplacement de la sentinelle à l'arrière de l'église.

2. BOISÉE

Le conseiller monsieur Robert Morissette apporte le point de discussion concernant le boisé appartenant à la municipalité.

DÎNER INSPIRATION

CONSIDÉRANT qu'il y a un dîner en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec (CCICQ);

CONSIDÉRANT que les membres du CA de la Régie des déchets y sont invités;

CONSIDÉRANT que le conseiller monsieur Robert Morissette est intéressé à y participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

D'autoriser monsieur Robert Morissette a participé au dîner conférence, de défrayer les frais reliev au dîner ainsi que les frais de déplacements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

PÉRIODE DE QUESTION

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Début de la période de question à 19 h 20 et elle prend fin à 19 h 40.

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des séances du conseil)

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

Il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

Que le conseil municipal lève la séance à 19 h 41.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADRIEN PELLERIN
Maire

SOPHIE MILLETTE
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ADRIEN PELLERIN
Maire